

Recours contre l'ouverture des magasins le 21 décembre

Commerce ▶ Les syndicats SIT et Unia ont déposé un recours en justice contre l'ouverture des magasins le dimanche 21 décembre.

Touché mais pas coulé. Après l'annulation de la votation du 30 novembre dernier par le Conseil d'Etat sur le projet de loi d'ouverture des magasins deux dimanches par ans, sans les conditionner à une CCT étendue, le milieu de défense des travailleur·euses ne désarme pas.

Les syndicats SIT et Unia ont en effet annoncé ce vendredi avoir déposé un recours devant la Chambre administrative contre la décision de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt) autorisant l'ouverture des magasins le dimanche 21 décembre 2025.

Les syndicats estiment que l'autorité cantonale interprète

de «façon abusive» une décision du Tribunal fédéral (TF), et outrepasse donc ses prérogatives «en se substituant au législateur et au peuple souverain». La Haute cour avait en substance indiqué dans son arrêt du 4 septembre 2025 que lier la possibilité d'ouvrir quatre dimanches sans autorisation, à l'existence d'une convention collective étendue «empiète sur les compétences fédérales en matière de protection des travailleurs et viole le principe de la primauté du droit fédéral».

Le TF a considéré que l'art. 18A la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) était inapplicable en l'état et a donc invité le législateur genevois à intervenir. Comment? Soit en modifiant cet article et en supprimant cette condition – «ce qui permettrait le travail

du dimanche sans autorisation, à raison de 3 dimanches par an», expliquent les syndicats –, soit en l'abrogeant purement et simplement – «ce qui exclurait toute possibilité de travail du dimanche sans autorisation», poursuivent les centrales syndicales.

Une argutie un peu technique qui avait donc amené les autorités genevoises à annuler purement et simplement cette votation. Un «cadeau» aux patrons et à la droite, avaient tempêté les syndicats.

La Chambre administrative dira donc si elle annule la possibilité d'ouverture des magasins le dimanche 21 décembre prochain. De surcroît, les syndicats espèrent que les juges déclareront «qu'aucun personnel ne peut être employé ce jour-là sans autorisation».

MARC LALIVE D'EPINAY